

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TARIFS 2020

APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2020**CANTINE**

Repas adulte domicilié à Briscous	4,99€	
Repas adulte non domicilié à Briscous	6,22€	
Repas apprenti domicilié à Briscous	3,19€	
Repas apprenti non domicilié à Briscous	3,98€	
Repas et périscolaire enfant domicilié à Briscous	QF ≤ 390	1.50€
	391 < QF ≤ 561	2.62€
	562 < QF ≤ 990	2.95€
	991 < QF ≤ 1200	3.19€
	1201 < QF ≤ 1600	3.49€
	QF > 1600	3.55€
Accueil enfant domicilié à Briscous avec panier repas dans le cadre du PAI	QF ≤ 350	0.30€
	351 < QF ≤ 390	0,70€
	391 < QF ≤ 561	1.20€
	562 < QF ≤ 990	1.50€
	991 < QF ≤ 1200	1.75€
	1201 < QF ≤ 1600	2.05€
	QF > 1600	2.11€
Repas et périscolaire enfant non domicilié à Briscous	3,98€	
Accueil enfant non domicilié à Briscous avec panier repas dans le cadre du PAI	2.55€	

Réservé aux familles habitant Briscous, en fonction du QF.

PERISCOLAIRE : forfait matin et soir

	Tarif par enfant/domicilié à Briscous	Tarif par enfant/non domicilié à Briscous
QF ≤ 570	1,30 €	1,70 €
571 < QF ≤ 750	1,50 €	1,90 €
751 < QF ≤ 1200	1,90 €	2,30 €
1201 < QF ≤ 1600	2,20 €	2,60 €
QF > 1600	2,30 €	2,70 €

ALSH : mercredi et vacances scolaires

Enfant domicilié à Briscous

	½ Journée (avec repas)	Journée	Journée à partir du 2 ^{ème} enfant présent
QF≤570, tarif par enfant	6,00 €	8,80 €	8.80€
571<QF≤750, tarif par enfant	6,80 €	10,00 €	9,00€
751<QF ≤1200, tarif par enfant	8,40 €	13,00 €	11.00€
1201<QF ≤1600, tarif par enfant	11,00 €	15,00 €	12,50€
QF >1600, tarif par enfant	12,00 €	16,00 €	13,00€

Enfant non domicilié à Briscous

	½ Journée (avec repas)	Journée
QF≤570, tarif par enfant	7,10 €	10,60 €
571<QF≤750, tarif par enfant	8,10 €	12,10 €
751<QF ≤1200, tarif par enfant	10,00 €	15,00 €
1201<QF ≤1600, tarif par enfant	12,50 €	17,50 €
QF >1600, tarif par enfant	13,50 €	18,50 €

* Pour les SORTIES, une participation supplémentaire sera demandée, par enfant en fonction du QF :

QF >1600 : 4,20€ - 1200<QF ≤1600 : 4.00€ - 750<QF ≤1200 : 3.06€ - 570<QF≤750: 2.46€ - QF≤570 : 2.15€

* Pour les CAMPS, la grille tarifaire prend en compte la destination et le contenu des activités, elle sera votée par le CA pour chaque camp organisé

* Coût supplémentaire pour dépassement des heures de périscolaire et ALSH ► 5€ / quart d'heure

LOCAL JEUNES

- Cotisation de 10 € / an,
- Participation financière supplémentaire à l'occasion d'activités payantes.